FAQ

Ma rémunération ?
Obligatoire si stage > à 2 mois.
Montant minimum = 4,50 € net / h.

Mes congés ?
Obligatoires si stage > à 2 mois.
Pas nécessairement rémunérés.

Possible d'utiliser la convention de mon organisme ?
Uniquement pour des organismes partenaires de l'UVSQ.

Possible d'inverser le circuit des signatures ?
Uniquement pour les organismes d'Etat.

Problème technique sur Pstage ?
Changer de navigateur (firefox recommandé)
+ Réessayer le lendemain

Ma convention n'est pas validée dans PStage. Puis-je commencer le stage ?
Oui, si votre convention **a bien été signée** par les 5 partis (stagiaire, représentant de l'organisme et tuteur, professeur référent et Le Doyen)